



Saint-Joseph

13, rue de l'Église
Mercier (Québec)
J6R 2K8

(514) 380-8899 poste 4541
Télécopieur: (450) 698-0786
stjosephchateau@csdgs.qc.ca



Commission scolaire
des Grandes-Seigneuries

Info-Parents

Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école St-Joseph

2014-2015

Version abrégée

VIOLENCE: «Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.»*

INTIMIDATION: «Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.»*

* Définitions dans la Loi sur l'instruction publique 2012

Nos enjeux prioritaires

Priorités 2014-2015

Voir à l'application du code de vie et à la mise en place de la démarche de la résolution de conflits en collaborant avec les élèves, le personnel et les parents. Maintenir un environnement harmonieux par l'animation des zones de jeux. La prévention doit aussi se faire en travaillant sur le langage inapproprié de plusieurs élèves. L'arrimage avec le service de garde doit se poursuivre. S'assurer d'avoir des moyens d'éducation variés pour développer les comportements attendus.

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

- Document expliquant le plan de lutte aux parents sur le site Web et dans l'info-parents
- Capsules d'information dans l'info-parents sur le thème de la violence et de l'intimidation
- Affiches sur les règles du code de vie à installer à des endroits stratégiques
- Implication des élèves dans les informations à donner aux parents
- Sensibilisation des parents à la cybercriminalité en lien avec la policière préventionniste
- Parents répondront à un sondage en 2015 sur le sentiment de sécurité
- Implication des parents lors des volets de l'école selon les besoins

Les mesures de prévention à notre école visant à contrer l'intimidation et la violence

- ◆ Révision des règles de conduite et mesures de sécurité en conformité à l'article 76
- ◆ Présentation des jeunes leaders aux autres élèves de l'école. Valorisation du rôle des jeunes leaders
- ◆ Mise en place d'activités scolaire en lien avec les quatre volets en collaboration avec les Parrains de Mercier (réussite scolaire, persévérance, implication sociale et activité physique) ainsi que sur le code de vie, la démarche de résolution de conflits, le civisme et la politesse
- ◆ Sondage auprès des parents, des élèves et du personnel sur le sentiment de sécurité à l'intérieur et à l'extérieur de l'école
- ◆ Surveillance active sur les cours d'école
- ◆ Rencontre avec le nouveau personnel pour expliquer le code de vie et le fonctionnement de l'école
- ◆ Activités en classe pour réfléchir aux gestes et paroles qui peuvent blesser les autres
- ◆ PLMU a été mis à jour et mise en place de la procédure de confinement
- ◆ Billets de signalement dans une boîte sous clé et explications en classe par les TES



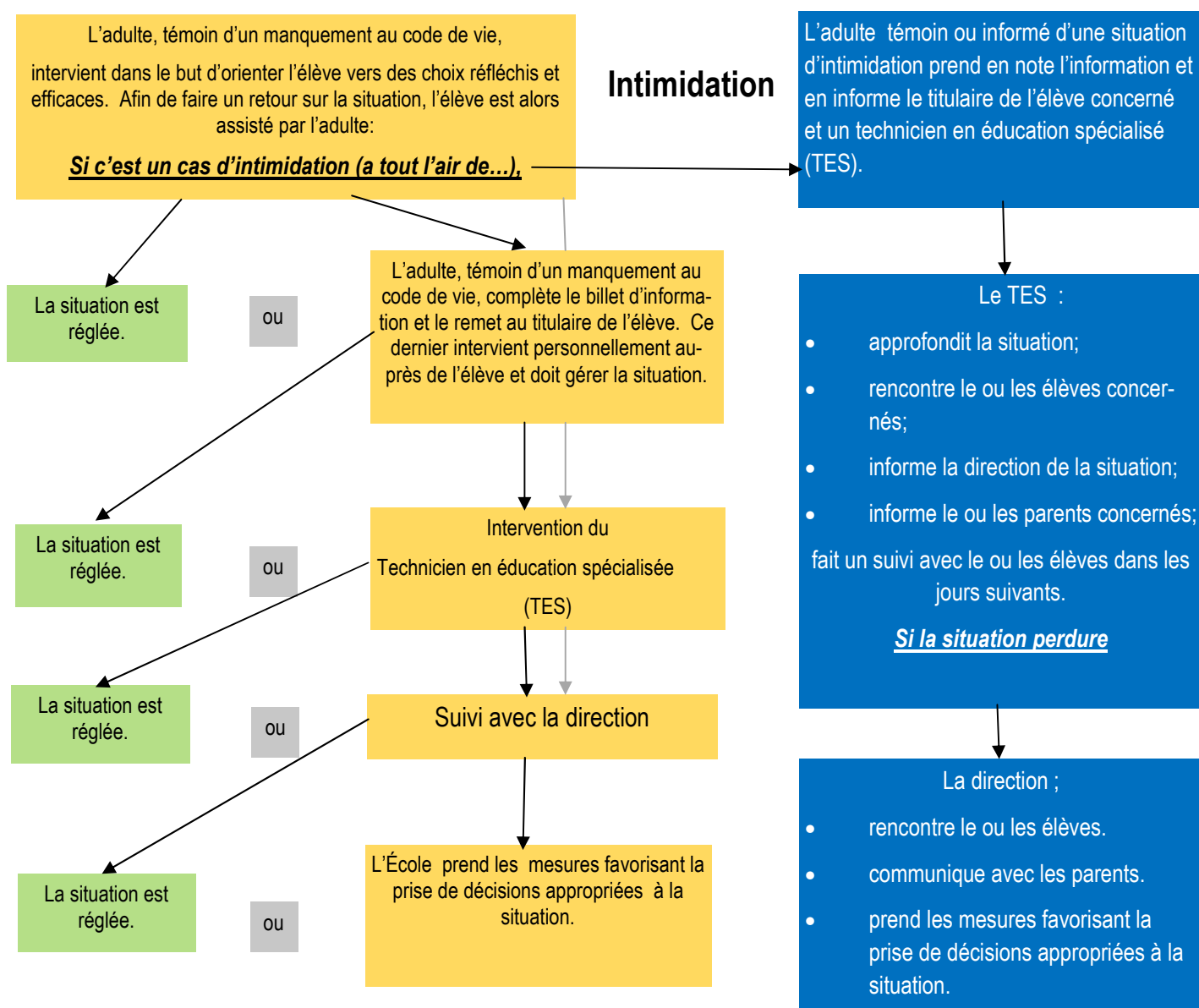
Modalités pour déclarer un évènement d'intimidation ou de violence

Écrire ou parler à M^{me} Sylvie Valois, éducatrice spécialisée. Elle pourra faire des vérifications et un suivi avec la direction de l'école.

Protocole d'intervention

Des mesures sont prévues pour assurer la confidentialité tout au long du protocole.

Situation d'intimidation ou de violence



À tout moment, la direction se réserve le droit de suspendre à l'interne un élève selon la gravité de la situation et le caractère répétitif de l'acte.